



Ce dossier est publié avec le soutien de la MiRe.
Nous remercions également le Musée social pour ses prêts iconographiques.



Fonds HRE n° 103/Ceclias/Musée social.

Années 30, une distribution de sirop (école de plein air Désiré Verhaeghe, Lille).

Pour une histoire des États sociaux

Champ foisonnant du comparatisme en sciences sociales depuis une vingtaine d'années – en somme, depuis qu'a été annoncée la crise de l'État providence¹ –, la protection sociale est restée un objet relativement délaissé par les historiens. Dans un contexte de pression à la libéralisation des États, où la seule inertie des systèmes en place a opposé une très forte résistance aux politiques de coupes budgétaires ou de réduction des droits sociaux, la notion d'État-providence a orienté les recherches vers des approches classificatoires et typologiques comparant/confrontant les États au regard des niveaux de protection offerts².

Protéger le travail et les travailleurs ou assister ceux qui en sont exclus, un faux clivage.

Par trop globalisantes, durcissant les modèles élaborés, ces approches oublient parfois que « *les États modernes ont toujours eu une économie mixte de la protection sociale, au sein de laquelle l'État, le secteur associatif, la famille et le marché jouaient chacun leur rôle à différents moments* »³.

Institués par de grandes lois d'assistance et d'assurance sociale, composés par ailleurs de services publics, les États sociaux ont eu pour fonction de protéger travailleurs et citoyens en soustrayant au marché et à la concurrence des biens et des services qui leur étaient destinés. Sans doute existe-t-il de grandes différences théoriques et de principes entre les dispositifs d'assurance liés au travail (dits de type bismarckien) et ceux d'assistance universelle financés par l'impôt (dits de type beveridgien)⁴. Toutefois, hors de la filiation des travaux de sociologie politique comparée des États-providence, des travaux d'histoire des États sociaux ont pu mettre en évidence l'importance des réajustements et la coexistence des formes. En s'attachant à des niveaux de comparaison plus réduits (binationale ou infranationale), ces travaux ont restitué leur rôle aux acteurs, individus ou forces sociales et politiques⁵.

Ce courant a produit de beaux fleurons, tant dans l'histoire des dispositifs de protection sociale (dont ce dossier offre un exemple) que dans l'analyse de leur articulation au travail – qui fera l'objet d'un prochain dossier ultérieur. ■

1 Titre d'un rapport de l'OCDE (1980) repris plus tard par Pierre Rosanvallon (*La Crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981).

2 La plus en vogue actuellement étant celle d'Esping-Andersen (cf. *Les Trois mondes de l'État-providence*.

Essai sur le capitalisme moderne, Paris, PUF, 1999 [éd. orig. 1990]). Pour un bilan de ces approches de sciences sociales, cf. F.-X. Merrien, « États-providence en devenir. Une relecture critique des recherches récentes », *Revue française*

de sociologie, 43-2, 2002, p. 211-242.

3 Palier B. (ed.), 1995, *Comparer les systèmes de protection sociale en Europe*, vol. 1. Paris, MiRe. Après l'Angleterre, trois autres volumes – de référence sur le sujet – ont suivi, consacrés à l'Allemagne,

l'Europe du Sud, puis du Nord, 1996-1999.

4 Cf. notamment B. Friot, *Puissance du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute, 1997.

5 Une approche défendue et illustrée par les travaux pionniers

de H. C. Galant, *Histoire politique de la Sécurité sociale française, 1945-1952*, Paris, Colin, 1955, et de H. Hatzfeld, *Du paupérisme à la Sécurité sociale, 1850-1940*, Paris, PUF, 1971 (rééd. PU Nancy, 1989).